

Décision

Générale

colonial

Décision n° n' 1168 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle au détenu Saïd Omar.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur bi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigène à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des date de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons de la Côte Française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le bénéfice de la libération conditionnelle, est accordée au détenu Saïd Omar, soudanais, condamné pour vol à un an d'emprisonnement, peine portée à deux ans d'emprisonnement par jugement du tribunal supérieur d'appel de Djibouti en date du 23 août 1944.

J. BEYRILES.